

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION DE CHARGEMENT EN DÉCHÈTERIES AVEC LES COMMUNES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION DE CHARGEMENT EN DÉCHÈTERIES AVEC LES COMMUNES

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais dispose d'un réseau de 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit d'espaces clos et gardiennés, qui accueillent chaque année plus de 310 000 usagers. Ces déchèteries permettent aux usagers tels que les foyers de particuliers, les communes membres de la CAN, les travailleurs CESU, les associations et les professionnels de se débarrasser de déchets non pris en compte lors de la collecte traditionnelle en porte à porte ou apports volontaires.

Les déchèteries sont exploitées en régie pour l'essentiel de l'activité « bas de quai » (évacuation des déchets déposés vers les filières de traitement). Pour assurer cette exploitation, le service dispose de chauffeurs et de divers équipements roulants (camions, ...).

Huit de ces déchèteries disposent de zones de dépôt des végétaux au sol, nécessitant un rechargement de ceux-ci dans des bennes pour leur évacuation. Ces opérations de rechargement nécessitent la mise en œuvre de matériels spécifiques (grue sur berce, chargeur télescopique) générant d'importantes charges en investissement ainsi qu'en fonctionnement pour la régie à autonomie financière PREVALEC.

Considérant que certaines communes de l'Agglomération disposent de matériels similaires au sein de leurs services techniques et que l'utilisation de matériels situés à proximité des déchèteries concernées apporterait une économie de fonctionnement et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est proposé de permettre à la Régie PREVALEC de conventionner avec les communes qui le souhaiteraient afin qu'elles assurent ces opérations de chargement dans les déchèteries.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention, joint en annexe, à passer entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres volontaires,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents à ces conventions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué